Informations de l'entreprise :
Marion Lefevre Photography
Numéro de TVA intra-communautaire : FI3173418-9
Email : marionlefevrephoto@gmail.com
Téléphone : +358 408583784

I. Reconnaissance

Le présent contrat est établi entre le client et Marion Lefevre Photography. En acceptant ces termes, le client s'engage à recourir aux services photographiques selon les conditions stipulées. Marion Lefevre Photography reconnaît ces conditions et s'engage à s'y conformer.

II. Conditions de paiement

Le montant dû pour les services photographiques sera celui indiqué sur la facture. Le client s'engage à effectuer le paiement dans un délai de 14 jours suivant l'émission de la facture. Les coordonnées bancaires de l'entreprise seront fournies sur la facture.

Les paiements par carte bancaire ou PayPal ne sont pas acceptés.

En cas de retard de paiement, des frais de 7 % seront appliqués. Après deux rappels sans paiement, Marion Lefevre Photography se réserve le droit de recourir à des actions légales pour recouvrer la dette.

Un acompte de 20 % sera requis pour confirmer la réservation.

III. Annulation et remboursement

Annulation par le client
L'acompte versé au moment de la réservation est strictement non remboursable, quelle que soit la date d'annulation, car il couvre les premiers frais d'organisation et de blocage de la date.

Si l'annulation survient après que certaines prestations aient déjà été fournies (par exemple : planification du mariage, coordination avec les prestataires, consultations, accompagnement administratif, repérage de lieux, etc.), le client s'engage à régler intégralement le montant correspondant au travail déjà réalisé, même si l'événement est annulé avant sa date prévue.

- **En cas d'annulation à plus de 30 jours** de la date prévue du mariage : les prestations non encore réalisées(comme la couverture photographique du jour J ou d'autres services liés à l'événement) feront l'objet d'un remboursement partiel, proportionnel aux montants versés pour ces services, déduction faite des frais engagéspar Marion Lefevre Photography.

- **En cas d'annulation à moins de 30 jours** de la date du mariage : aucun remboursement ne sera accordé, quelle que soit la raison invoquée.

Si le client ne se présente pas sur le lieu de l'événement dans un délai de 30 minutes après l'heure convenue, Marion Lefevre Photography se réserve le droit d'annuler la prestation sans obligation de remboursement ni de reprogrammation. Dans ce cas, aucun recours ni compensation ne pourra être exigé par le client.

Annulation par Marion Lefevre Photography
En cas d'annulation de l'événement par Marion Lefevre Photography, un remboursement intégral sera effectué pour toutes les prestations non fournies. En revanche, les services déjà réalisés en amont (planification, consultations, repérage, coordination administrative ou logistique) ne feront pas l'objet d'un remboursement.

Cas de force majeure
En cas de force majeure (maladie grave, accident, empêchement majeur ou événement indépendant de la volonté du photographe), Marion Lefevre Photography s'engage à faire tout son possible pour proposer une solution équitable, pouvant inclure :

- Une reprogrammation de la séance ou de l'événement si cela est envisageable,
- Ou un remplacement par un collègue professionnel qualifié, dans la mesure du possible.

Dans le cas d'un remplacement, les tarifs du collègue remplaçant seront appliqués, et le client sera informé à l'avance de toute différence de prix. Marion Lefevre Photography s'engage à recommander un professionnel offrant une qualité de service équivalente, mais ne pourra être tenue responsable des différences de style, de méthode ou de rendu entre les deux photographes.

Aucun remboursement ne sera proposé pour les frais déjà engagés par Marion Lefevre Photography au moment de la survenue du cas de force majeure (travail préparatoire, prestations réalisées, déplacements, réservations, etc.).

IV. Droits d'auteur, reproductions et utilisations

Toutes les photos prises lors du mariage sont la propriété exclusive de Marion Lefevre Photography. Le photographe se réserve le droit d'utiliser les images pour son portfolio, son site web, ses réseaux sociaux et à des fins promotionnelles.

Le client est autorisé à utiliser et reproduire les images pour un usage personnel, sans limite. Cependant, la revente ou toute utilisation commerciale des photos est strictement interdite sans l'autorisation écrite de Marion Lefevre Photography.

Toute modification des photos, y compris l'ajout de filtres ou le recadrage, est considérée comme une violation du droit d'auteur. Seul Marion Lefevre Photography est habilité à retoucher les images.

Les tirages papier ne sont pas inclus dans la prestation standard, sauf mention contraire dans l'offre. Les albums de mariage et tirages supplémentaires peuvent être commandés en option, moyennant des frais supplémentaires.

V. Confidentialité

Les informations personnelles fournies par le client seront utilisées uniquement pour la gestion de la relation client. Marion Lefevre Photography s'engage à ne pas partager ces informations avec des tiers, sauf obligation légale.

VI. Absence de garantie

Marion Lefevre Photography s'efforcera de prendre autant de photos que possible lors du mariage. Cependant, la société ne saurait être tenue responsable en cas de problèmes liés aux modèles, invités ou autres facteurs échappant à son contrôle (météo, retards, comportements imprévus, etc.).

VII. Modifications

Aucune modification ou amendement de ce contrat ne pourra être effectué sans un consentement écrit mutuel entre le client et Marion Lefevre Photography.

VIII. Droit à l'image

Si une personne présente à l'événement ne souhaite pas être photographiée, ou souhaite que les images où elle apparaît restent strictement privées, elle, ou ses représentants légaux, doivent en informer Marion Lefevre Photography, soit par écrit, soit oralement, avant ou pendant l'événement. Les photos ne comprenant pas cette personne restent pleinement libres d'utilisation par Marion Lefevre Photography à des fins de communication, de promotion ou de portfolio.

IX. Livraison des photos

Une galerie d'aperçu sera fournie dans un délai de 72 heures suivant la fin de l'événement.

Les photos retouchées seront livrées dans un délai de 30 jours après le mariage. Marion Lefevre Photography effectuera une sélection des meilleures photos. Si le client estime que la galerie livrée est insuffisante, il pourra demander un aperçu des photos non sélectionnées. Les photos supplémentaires seront facturées à 10 € par image.

Les photos seront livrées via une galerie privée en ligne, dont l'URL et le mot de passe seront communiqués par e-mail.

Les photos non retouchées ne seront en aucun cas fournies au client.

X. Décharge de responsabilité et renonciation à l'acceptation des risques

En soumettant la réservation, le client reconnaît que la participation à des événements photographiques, ainsi que toute activité extérieure associée au mariage, comporte des risques inhérents, tels que des blessures ou accidents, et accepte ces risques.

Il est de la responsabilité du client de s'assurer qu'il dispose d'une couverture d'assurance adéquate pour les soins médicaux, la santé complémentaire, les accidents et ses effets personnels. Le client reconnaît également être physiquement apte à participer aux activités proposées.

Marion Lefevre Photography décline toute responsabilité quant à la sécurité du client durant ces activités, y compris le transport vers et depuis le lieu de l'événement. Le client accepte d'assumer l'entière responsabilité liée à son transport.

En participant à l'événement, le client décharge Marion Lefevre Photography et ses organisateurs de toute responsabilité pour les blessures personnelles, les dommages ou pertes d'effets personnels survenant lors de la prise de photos ou des activités liées à l'événement.

XI. Processus légal pour un mariage à l'étranger

Le client est seul et entièrement responsable de l'accomplissement de toutes les démarches administratives et légales requises pour la célébration de son mariage à l'étranger. Cela comprend, sans s'y limiter, la collecte, la préparation, la traduction éventuelle et la soumission dans les délais impartis de tous les documents nécessaires à l'enregistrement légal du mariage auprès des autorités compétentes, tant dans son pays de résidence qu'à l'étranger.

Marion Lefevre Photography ne pourra en aucun cas être tenue responsable de complications ou d'imprévus administratifs, incluant, mais ne se limitant pas à : des erreurs dans les documents, des retards inhabituels des administrations locales ou étrangères, ou des oublis ou manquements de la part du client à fournir les informations ou documents nécessaires dans les temps.

Le client reconnaît et accepte que Marion Lefevre Photography agit uniquement en tant que soutien ou facilitateur dans le processus administratif, et non en tant que représentant légal ou mandataire. Il lui revient donc de s'informer en amont des exigences légales propres au pays où le mariage sera célébré, et de s'y conformer strictement.

XII. Décharge de responsabilité pour les soucis administratifs et factures

Marion Lefevre Photography décline toute responsabilité pour les complications administratives ou les frais imprévus liés à des retards administratifs, des erreurs des autorités locales ou des manquements du client dans la soumission des documents nécessaires.

Le client accepte d'assumer la responsabilité de tout coût supplémentaire engendré par des retards ou erreurs dans le processus administratif. Cela inclut, mais ne se limite pas à, des frais pour des délais imprévus ou des erreurs dans la soumission des documents de mariage.

XIII. Annulation pour cause de refus administratif ou impossibilité légale de célébration du mariage

En cas d'impossibilité de célébrer le mariage en raison de refus ou de blocages administratifs (tels que le non-enregistrement du dossier auprès des autorités locales ou étrangères, documents manquants ou non conformes, refus d'un officier d'état civil ou toute autre décision empêchant légalement la tenue du mariage), aucun remboursement ne pourra être réclamé pour les services déjà réalisés par Marion Lefevre Photography, incluant notamment :

- La planification et coordination préalable du mariage,
- Toute prestation logistique ou préparatoire déjà mise en œuvre (reconnaissance des lieux, coordination avec des prestataires locaux, création de plannings, etc.).

Si l'événement est entièrement annulé à la suite de ces empêchements, seul le solde des prestations non fournies (telles que la couverture photo le jour du mariage) pourra faire l'objet d'un remboursement partiel, à la discrétion de Marion Lefevre Photography, déduction faite des frais engagés.

Dans la mesure du possible, une reprogrammation de la prestation photographique pour un autre type de séance(engagement, couple, elopement symbolique, etc.) pourra être proposée, selon disponibilité, sans frais supplémentaires. Toutefois, le client reste responsable des éventuels frais

supplémentaires liés à la logistique ou aux prestataires extérieurs (lieux, transports, hébergements, etc.).

XIV. Prestataires tiers – Limitation de responsabilité

Marion Lefevre Photography peut recommander ou mettre en relation le client avec des prestataires tiers (officiants, lieux de cérémonie, décorateurs, coiffeurs/maquilleurs, traiteurs, musiciens, guides, agences locales, etc.) dans le cadre de l'organisation du mariage. Toutefois, ces prestataires agissent de manière totalement indépendante et Marion Lefevre Photography n'est en aucun cas responsable de la qualité, de la fiabilité, des tarifs, des retards, ou de tout manquement ou dommage causé par ces tiers.

Le client reconnaît que toute relation contractuelle relève de sa propre responsabilité. Marion Lefevre Photography ne pourra être tenue responsable de l'annulation, de la mauvaise exécution ou de la non-exécution d'un service fourni par un tiers, ni des conséquences directes ou indirectes en découlant.

Le client est invité à vérifier les conditions générales, les assurances, et les politiques d'annulation propres à chaque prestataire avec lequel il s'engage.

XV. Loi applicable et juridiction compétente

Le présent contrat est régi par la loi finlandaise. En cas de litige, les parties conviennent de soumettre le différend aux tribunaux compétents de Rovaniemi, Finlande.

Le client reconnaît avoir lu et accepté l'intégralité des conditions générales ci-dessus. La réservation vaut acceptation des présentes conditions.